

FORMATION CACES R 389 CHARIOTS

OBJECTIF

A l'issue de cette formation le stagiaire doit :

- Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux chariots conformément à l'article R 4323-55 du Code de Travail.
- Pouvoir obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) des chariots afin de recevoir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur, conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R 389 de la CNAM.

PUBLIC

Conducteur engin

DUREE

Initiale 1 catégorie : 3 jours
Recyclage 1 catégorie : 2 jours
Initiale 2 catégories : 4 jours
Recyclage 2 catégories : 2 jours

EFFECTIF

6 maximum

PRE-REQUIS

18 ans minimum
Compréhension du Français

PROGRAMME

Théorie et pratique :

Prise en main du chariot
Prise de poste et vérifications
Fin de poste
Conduite en marche AV et AR
Conduite à vide et en charge



INCENDIE



SECOURISME



PREVENTION



FORMATEURS

Prise et dépose de charges palettisées au sol
Chargement et déchargement de camion par l'arrière
Opération de maintenance de son ressort
Circular et s'arrêter sur un plan incliné en charge
Manipulation de charges longues et volumineuses
Stockage et déstockage en palettier (4m)
Stockage et déstockage en palettier (6m)
Chargement latéral de camion
Les gestes de conduite en sécurité

VALIDATION

Certificat CACES + Attestation de compétence délivrée par un testeur CACES



INCENDIE



SECOURISME



PREVENTION



FORMATEURS